

DECISION DU PRESIDENT

N° DEC_2026_019

Relative à l'octroi d'une subvention dans le cadre de l'aide à l'immobilier commercial et artisanal de centre bourg

Le Président de la Communauté de Communes Pévèle Carembault,

Vu l'article L5211-9, L5211-10 et L5211-2 du code général des collectivités territoriales

Vu la délibération du Conseil communautaire n° CC_2018_247 en date du 10 décembre 2018 relative à l'approbation du nouveau dispositif d'aides aux entreprises

Considérant que par cette délibération, le Conseil communautaire valide la mise en place du dispositif d'aide à l'immobilier commercial et artisanal de Centre bourg

Considérant que par cette délibération, le Conseil communautaire autorise le Président à signer les conventions avec les entreprises concernées, ainsi que tout document afférant au dossier déposé.

Considérant le projet déposé par l'entreprise Institut Harmony, pour la rénovation de la façade commerciale de l'institut de beauté à ORCHIES.

La présente décision communautaire a pour objet d'attribuer le montant de l'aide à l'immobilier dans l'entreprise à l'entreprise concernée dans les conditions définies dans la délibération CC_2018_247.

DECIDE :

ARTICLE 1^{er}— La présente décision communautaire a pour objet d'octroyer une subvention de 3000 € à l'entreprise « Institut Harmony », représentée par sa gérante, Madame Audrey Cornelis pour le projet de rénovation de la façade et de l'enseigne sur le local situé 28 bis rue Jules Roch 59 310 Orchies



dans les conditions suivantes.

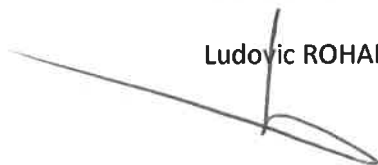
Le versement sera réalisé après réalisation des travaux et sur la base des factures acquittées, par mandat administratif.

ARTICLE 2 — La présente décision autorise Monsieur le Président à signer tout document afférant à ce projet.

Fait à PONT-A-MARCQ, le 8 juillet 2026

Le Président

Ludovic ROHART

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Ludovic ROHART', written over a horizontal line.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Pevele-Carembault | CCPC
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEC_2026_019
Objet :	Décision 2026_019 - octroi sub aide immo comm et bourg - institut harmony
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-07-08 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	059-200041960-20260708-DEC_2026_019-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier :	text/xml	900 o
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : D__cision 2026_019 _ octroi sub aide immo comm et bourg _ institut harmony.pdf Nom métier : 99_AR-059-200041960-20260708-DEC_2026_019-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	84 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	12 août 2026 à 09h16min28s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	12 août 2026 à 09h16min39s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Fany DUQUENNE
En attente de transmission	12 août 2026 à 09h16min39s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	12 août 2026 à 09h16min40s	Transmis au MI
Acquittement reçu	12 août 2026 à 09h17min00s	Reçu par le MI le 2026-08-12